

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 janvier 2020 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste et au diplôme d'Etat d'audioprothésiste au titre de l'année universitaire 2020-2021

NOR : SSAH2002371A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 24 janvier 2020, le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste pour l'année universitaire 2020-2021 est fixé à 912 et réparti dans les différentes régions comme suit :

Auvergne-Rhône-Alpes

Université de Clermont Auvergne : 25

Université Lyon-I : 100

Bourgogne-Franche-Comté

Université de Besançon : 30

Bretagne

Université de Brest : 25

Université Rennes-I : 25

Centre-Val de Loire

Université de Tours : 50

Grand Est

Université de Strasbourg : 35

Université de Lorraine : 40

Hauts-de-France

Université de Lille : 90

Université d'Amiens : 35

Ile-de-France

Université Sorbonne Université : 120

Normandie

Université de Caen : 32

Université de Rouen : 30

Nouvelle-Aquitaine

Université de Bordeaux : 36

Université de Limoges : 24

Université de Poitiers : 25

Occitanie

Université de Montpellier : 35

Université Toulouse-III : 38

Pays de la Loire

Université de Nantes : 45

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Université Aix-Marseille : 38

Université de Nice : 34

Le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthoptiste pour l'année universitaire 2020-2021 est fixé à 460 et réparti dans les différentes régions comme suit :

Auvergne-Rhône-Alpes

Université Clermont Auvergne : 25

Université Lyon-I : 40

Bretagne

Université Rennes-I : 15

Centre-Val de Loire

Université de Tours : 15

Grand Est

Université de Strasbourg : 30

Hauts-de-France

Université de Lille : 20

Université d'Amiens : 30

Ile-de-France

Université de Paris : 55

Université Sorbonne Université : 100

Nouvelle-Aquitaine

Université de Bordeaux : 25

Occitanie

Université de Montpellier : 28

Université Toulouse-III : 27

Pays de la Loire

Université de Nantes : 20

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Université Aix-Marseille : 30

Le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'audioprothésiste pour l'année universitaire 2020-2021 est fixé à 285 et réparti dans les différentes régions comme suit :

Auvergne-Rhône-Alpes

Université Lyon-I : 52

Bretagne

Université Rennes-I : 30

Grand Est

Université de Lorraine : 20

Hauts-de-France

Université de Lille : 25

Ile-de-France

Université Paris - CNAM : 35

Normandie

Université de Rouen : 40

Nouvelle-Aquitaine

Université de Bordeaux : 17

Occitanie

Université de Montpellier : 42

Université Toulouse-III : 24